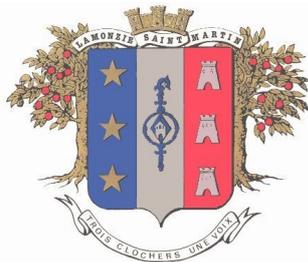


**MAIRIE
de
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2023**

Le 4 juillet deux mille vingt-trois à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry AUROY PEYTOU, Maire de Lamonzie-Saint-Martin.

Date de convocation du conseil municipal : 29 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Excusés : 7

Absents : 9

Présents :

Sandra Heble, Jean Jacques Borsato, Maryline Truel, Amandine fongegrive, Patrice Doublet, David Guillot, Xavier Faure, Jean Pierre Mauvais, Natacha Murat Gévrin, Jean Pierre Fray, Jean Claude Degaugue, Catherine Laroche, Karine Sergenton, Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Procurations :

Françoise Pauty – Sandra Heble

Nicole Colas – Marilyne truel

Benoît Lasserre – Jean Jacques Borsato

Bruno Norève – Jean Claude Degaugue

Isabelle Hiernard – Natacha Murat Gévrin

Sandra Payeur-Fernandes – Karine Sergenton

Marie-Thérèse Colorado – Catherine Laroche

Absents excusés : Françoise Pauty, Nicole Colas, Benoît Lasserre, Bruno Norève, Isabelle Hiernard, Sandra Payeur-Fernandes, Marie-Thérèse Colorado

Absent non excusé : Elodie TRAQUET, Pierre Gandelin

Secrétaire de séance : Karine Sergenton

ORDRE DU JOUR

	<u>PROCES VERBAL</u>
	Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal précédent
	<u>ORDRE DU JOUR</u>
	FINANCES
	Subventions aux associations
	Décision Modificative n°1
	INFORMATION
	Constitution d'un groupe de travail pour donner suite au diagnostic territorial
	Projet Ages et Vie
	Travaux Carrefour contact
	Compte rendu Commission extra communale pour la transition écologique et l'environnemental

Approbation du dernier conseil municipal du 6 JUIN 2023

Désignation du secrétaire de séance : Karine Sergenton

FINANCES

1. DELIBERATION SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Sandra Heble

- VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,
- VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,
- CONSIDERANT les demandes de subventions présentées par les associations et examinées par la commission en charge de la vie associative,
- CONSIDERANT que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,
- CONSIDERANT la limite des crédits votés au Budget Primitif 2023, il est proposé de procéder à l'attribution des subventions aux associations de droit privé selon la répartition suivante :

Tableau attribution de subvention au 04 juillet 2023

Nom association	Subvention accordée
AAPPAMA LA CANNEVELLE GARDONNAISE	600 €
ACPG-CATM	200 €
COMITE DES FETES	3 100 €
CYCLO DETENTE	600 €
ETOILE SPORTIVE LAMONZIEN	2 600€
FNACA	500 €
FOYER LAIQUE RURAL	3 800 €
LES TOUJOURS JEUNES	700 €
SOCIETE DE CHASSE	800 €
TENNIS CLUB SUD BERGERACOIS	1 000 €
UPMRAC	500 €
Arts Croisés	250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000 €
C.E.R.A.D.E.R 24	150 €
ASS TREFLE GARDONNAIS	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €
SECOURS POPULAIRE	200 €
UNION FAMILIAL BERGERACOIS	100 €
CROIX ROUGE	100 €
DON DU SANG	100 €
TOTAL	19 000.00 €

Les Elus présents dans les bureaux des Associations ne s'expriment pas sur les votes :
Jean Jacques Borsato et Jean Pierre Mauvais ne votent pas la subvention pour la société de chasse
Bruno Norève ne vote pas la subvention pour l'UPMRAC

Le Conseil Municipal à la majorité :

ADOPTER l'attribution de subventions aux associations comme définie par le tableau ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions

2. DELIBERATION MODIFICATIVE DANS LA SECTION INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'évolution du projet de garderie dont les travaux vont s'étendre jusqu'à l'an prochain, il est nécessaire de fournir des crédits au chapitre 23 afin de payer les frais d'études et de mise en place du projet.

Pour cela un virement de crédit sera effectué du chapitre 21 au chapitre 23 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	PREVISION BP + DM	Variation	TOTAL
	Chapitre 23- Immobilisations en cours		
2318 – Autres travaux	0.0 €	+ 17 000.00 €	17 000.00 €
TOTAL CHAPITRE 23	0.0 €	+ 17 000.00 €	17 000.00 €
	Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2138 – Autres constructions	5 000.00 €	- 5 000.00 €	0.00 €
21534 – Réseaux d'électrification	15 280.00 €	- 12 000.00 €	3 280.00 €
TOTAL CHAPITRE 21	273 932.26 €	- 17 000.00 €	256 932.26 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVER la décision modificative n°1 transfert de crédit dans la section d'investissement du budget principal 2023 comme indiqué ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3. DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

INFORMATION

Présentation du diagnostic territorial pour le développement de la Commune, étude faite par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Les travaux présentent trois scénarios pour une réflexion sur l'évolution de la Commune sur les années à venir. L'Assemblée décide que mi-septembre l'ensemble du Conseil Municipal se réunira pour commencer à travailler sur ces documents.

Il va être notifié au CAUE d'englober le quartier de Saint Martin et le Monteil dans cette étude qui a départ ne visé que le bourg de la Commune.

Le projet d'accueil pour personnes âgées «Ages et vie» est suspendu par le Conseil Départemental, comme les 11 autres projets sur la Dordogne. Les Elus attendent de nouvelles informations.

Le projet Carrefour Contact est en attente du permis de construire de la station-service, à partir de là les travaux pourront démarrer.

Compte rendu de la commission extra communale de transition écologique et environnemental

1) Fête de la Rivière

Elle aura lieu le 10/09/2023, 6 communes y participent : Prigonrieux, La Force, Gardonne, St Pierre d'Heyraud, le Fleix et Lamonzie St Martin,

Une marche partira de Prigonrieux à 9h, jusqu'à Pradebout à la Force (environ 2 heures), des bateliers pourront embarquer les gens et aller jusqu'à la Cale saint Martin à Lamonzie St Martin, il y aura des navettes également.

Un apéritif et un repas seront prévus à La Cale, 150 personnes attendus, sur inscriptions. Ce sont la commune et l'association des pêcheurs qui gèrent cela.

L'après midi, il y aura des jeux, promenades en bateaux, parcours en canoës,...

La commission y tiendra un barnum (à trouver), sur la gestion de l'eau, avec des flyers afin d'annoncer l'exposé-débat du 16/09/2023. Un roulement sera établi pour la tenue du barnum toute la journée.

Tous les membres de la commission devraient être présents, sauf Pascal (vacances), et sans doute Nicole.

Le 25/08, réunion de la fête de la Rivière, J.Jacques nous fera un C.R à notre réunion le 4/09, et nous affinerons les détails.

2) Végétalisation

Suite à la nouvelle loi sur l'obligation de défrichage des particuliers, ils vont recevoir une lettre RAR, leur signifiant cette obligation.

Nous pourrions proposer des plantations d'arbres, en partenariat avec un ou des pépiniéristes.

Sujet à voir à la rentrée.

3) Panneaux photovoltaïques

Prévoir une réunion publique à la salle des fêtes, avec un ou deux professionnels, afin d'informer la population sur les investissements possibles, les aides en cours, les conditions d'installation, des témoignages,.... Sur l'exemple du contrat communal « mutuelle AXA » réfléchir sur un parrainage de la commune.

Idem pour isolation.

Sujet à voir à la rentrée.

4) C.O.D.E.V

Comité de développement du grand Bergeracois, 50 participants, tous citoyens, aucun élus. Un document est en cours de finalisation sur le travail de la première année.

Patrick, sollicité par Thierry, en fait partie.

Ils appliquent ce que nous faisons en commission extra communale, Lamonzie est référencée.

Ci joint le site si vous voulez y surfer. <https://www.la-cab.fr/delegation-generale-du-grand-bergeracois/conseil-de-developpement/>

Il est possible que la commission soit sollicitée pour intervenir en conseil communautaire pour expliquer notre commission, deux ou trois membres y interviendront.

5) Questions et infos diverses

- A été acté d'effectuer d'insérer un C.R dans le prochain bulletin municipal de notre travail sur la gestion de l'eau, ½ page minimum, voir 1 page, idem page facebook.

- Thierry nous fera une réunion d'information sur l'A.S.A, Association Syndicale Autorisée pour le service d'irrigation.

- Le potager de l'école fournit la cantine en courgettes, pommes de terre,... Le 4/07 r.v sur place au potager, afin de planter, nettoyer et établir un planning pour l'été, les membres de la commission disponibles y sont attendus.

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 4/09/2023 20H30

Fin de la séance
23h